

Propos financiers

Les événements internationaux et vos investissements



Depuis quelques mois, la politique de l'administration Trump en matière de droits douaniers accapare l'actualité. En effet, ces tarifs vont bouleverser l'économie des États-Unis, du Canada et du monde. Les marchés boursiers ont été perturbés par leurs retombées et leur caractère imprévisible – que ces droits soient temporaires, permanents ou négociables.

Il est très normal qu'un investisseur s'inquiète quand des événements qui se produisent au-delà de nos frontières risquent d'influencer le marché et son portefeuille de placements, qu'il s'agisse de surtaxes douanières ou de n'importe quelle crise financière à venir.

Les marchés tendent à récupérer

Au cours des 25 dernières années, nous avons vécu l'éclatement de la bulle technologique de 2001, la crise financière mondiale de 2008 et le krach de la pandémie de COVID-19 de 2020. Le passé n'est certes pas garant de l'avenir, mais il est rassurant de savoir que chacune de ces débâcles a été suivie d'une période de reprise et de croissance, pendant laquelle les grandes bourses ont fracassé des records.

Le piège de croire que « cette fois, c'est différent »

Quand un marché baissier s'éternise, il arrive qu'on se mette à croire que cette fois, c'est différent – que c'est tellement grave, cette fois, que ni l'économie ni les marchés ne s'en remettront. Sir John Templeton, illustre gestionnaire de fonds,

a déjà dit que les quatre mots les plus dangereux en matière d'investissement étaient « cette fois, c'est différent », car cette conviction peut donner lieu à de mauvaises décisions financières. Et cela s'avère aussi quand le marché est en hausse et que les optimistes s'imaginent qu'il en sera toujours ainsi.

Si une crise financière – ou une période haussière – vous porte à croire que, cette fois, c'est différent, dites-vous que ce serait une première si le cycle économique déviait de sa trajectoire habituelle faite de haut et de bas.

Pendant une correction ou un effondrement boursier, l'investisseur anxieux qui vend ses placements, ou cesse d'acheter des actions, pourrait passer à côté de gains potentiels. Par contre, ceux qui continuent à investir se porteront acquéreurs d'actions ou d'unités d'action à bon prix, qui pourraient fort bien monter si les marchés devaient atteindre et surpasser leur niveau d'avant la crise – comme ils l'ont toujours fait jusqu'à ce jour.



Alain D'Anjou Lessard

Conseiller principal en gestion de patrimoine
alaindanjou.lessard@bnc.ca

Pierre-Alexandre Lessard

Conseiller en gestion de patrimoine
pierrealexandre.lessard@bnc.ca

Jean-Simon Caron

Conseiller en gestion de patrimoine
jeansimon.caron@bnc.ca

Alexandre Gosselin, BComm

Associé en gestion de patrimoine
alexandre.gosselin@bnc.ca

Marie-Josée Bernard

Associée en gestion de patrimoine
marie-josée.bernard@bnc.ca

Nathalie Morin

Adjointe
nathalieb.morin@bnc.ca

**Financière Banque Nationale
Gestion de Patrimoine
Groupe Financier Alain D'Anjou Lessard**
11333, 1^{re} Avenue, Bureau 200
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C6
Téléphone : 418 227-2954
Télécopieur : 418 227-4671
Sans Frais : 800 463-1664

L'été est arrivé! C'est le temps des vacances! Savez-vous que bien des gens consacrent plus de temps à planifier leur congé estival que leur retraite? Réfléchir à l'endroit où l'on veut passer celle-ci est un bon moyen de se motiver à épargner en ce sens. Un article de notre bulletin explore ce sujet.

Profitez-vous à plein de votre CELI?

Il se peut que la gestion de votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI) soit devenue routinière. Tant mieux, parce que cela veut dire que vous n'avez pas de mal à épargner en fonction de vos objectifs financiers. Cependant, vous pourriez peut-être tirer davantage profit de votre CELI.

Voici quelques conseils et stratégies en ce sens. Peut-être que l'une ou l'autre de ces suggestions vous sera utile, à vous ou un membre de votre famille, dès maintenant ou dans le futur.

Cotisations et retraits

Éviter les pénalités. Déposer dans votre CELI plus que la cotisation maximale vous vaudra une pénalité. Celle-ci sera de 1 % sur le montant excédentaire, et ce, pour chaque mois qu'il y aura surplus. Pour éviter la pénalité, notez soigneusement vos cotisations et vos retraits. Vous ne trouverez pas toujours sous l'onglet « Mon compte » du portail de l'Agence du Revenu du Canada (ARC) la mise à jour comportant vos plus récentes transactions.

Utiliser le REER. Déposer chaque année le remboursement auquel vous donne droit votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est une bonne façon de bâtir votre CELI.

Choisir le moment du retrait. La fin de l'année approche. Si vous songez à retirer une somme de votre CELI dans les premiers mois de la nouvelle année, faites-le plutôt avant la fin de décembre. Vous pourrez ainsi renflouer votre compte dans l'année à venir au lieu d'attendre à l'année d'après.

Planification de la retraite

Prévoir la nécessité de recevoir des soins de longue durée. Au cours des années précédant votre départ à la retraite, vous pouvez investir davantage dans votre CELI dans l'éventualité où vous auriez besoin de soins de longue durée. Si jamais vous n'en avez pas besoin, vous pourrez léguer les actifs à vos héritiers.

Utiliser stratégiquement les retraits. Pendant la retraite, si vous souhaitez reporter les prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) ou de la Sécurité de la vieillesse (SV) afin qu'elles soient plus considérables plus tard, le CELI pourra vous aider à financer votre train de vie jusqu'à ce que vous commenciez à recevoir ces prestations.

Les retraités qui se retrouveraient autrement dans une tranche d'imposition supérieure qui entraîne une récupération de la SV peuvent retirer de l'argent de leur CELI et ainsi bénéficier d'un revenu non imposable, ce qui leur permettra d'éviter ou de réduire le montant de cette récupération.

De même, alors que des revenus provenant d'autres sources risquent de vous placer dans une tranche d'imposition supérieure, vous pouvez puiser dans votre CELI un revenu de retraite additionnel.

Continuer à investir. Si vous continuez à toucher des revenus durant votre retraite, vous pouvez en déposer une part dans votre CELI dont la croissance sera exempte d'impôt.

Planification successorale

Il se peut que votre premier réflexe soit de choisir un proche comme



bénéficiaire de votre CELI, et c'est peut-être très bien ainsi – mais pas toujours.

Désigner le conjoint ou la conjointe.

Si vous prévoyez céder votre CELI à votre partenaire, en faire le titulaire remplaçant, ou titulaire successeur, peut être le meilleur choix. De cette façon, votre partenaire pourra tout simplement reprendre à son compte votre CELI. Si vous le désignez à titre de bénéficiaire, votre partenaire sera assujéti à un protocole administratif, devra déposer un formulaire et pourrait subir des conséquences fiscales.

Penser aux avantages fiscaux

pour votre succession. Certaines personnes pourraient souhaiter léguer leur CELI à leur succession pour l'aider à faire face aux obligations fiscales liées à l'héritage. Si vous voulez laisser de l'argent à une œuvre de bienfaisance, le fait de nommer celle-ci bénéficiaire permet à votre succession de réclamer un crédit d'impôt pour ce don.

Sachez qu'au Québec, on ne peut désigner un rentier remplaçant ou un bénéficiaire sur le formulaire du CELI que si le compte est financé par une société d'assurance, comme un fonds distinct. On peut nommer les bénéficiaires du CELI par testament.



Atteindre plusieurs objectifs

Si, pour une raison quelconque, vous voulez atteindre simultanément deux ou plusieurs objectifs avec votre CELI, il vous sera utile de trouver le moyen de séparer vos investissements en fonction de chacun. Voici trois façons d'y arriver.

Opter pour des investissements séparés. Vous pouvez diversifier vos investissements dans votre CELI en fonction de vos objectifs. Par exemple, vous pouvez opter pour des épargnes à taux d'intérêt élevé pour votre fonds d'urgence, et pour des placements en actions en vue de votre retraite.

Ouvrir un autre CELI. Il est possible d'avoir plus d'un CELI pourvu que vous calculiez votre cotisation maximale comme si vous n'en aviez qu'un seul. Certaines personnes trouvent plus simple et plus clair d'employer un seul CELI pour suivre leur progression vers un objectif précis, par exemple de désigner un CELI pour compléter le régime enregistré d'épargne-études (REEE).

Se servir du CELI de chaque conjoint.

Un couple peut épargner en vue de deux objectifs différents en allouant le CELI de chaque conjoint à un but précis.

Tout le monde peut créer une fiducie

On croit à tort que seuls les gens riches et célèbres peuvent créer une fiducie. En réalité, la fiducie est utile quand, pour une raison quelconque, vous voulez gérer la façon dont vos biens seront remis à un bénéficiaire.

Voici quelques exemples qui justifient la création d'une fiducie.

Votre bénéficiaire est mineur

Si vos enfants ou vos petits-enfants sont mineurs, vous pouvez confier leur héritage à une fiducie. Vous y préciserez à quel âge ils pourront toucher les fonds, et s'ils le recevront en une seule fois ou périodiquement pendant un certain nombre d'années.

En cas de famille recomposée

Vous vous êtes remarié et avez des enfants de votre première union, et vous désirez laisser vos biens à la fois à votre partenaire et à vos enfants. Pour cela, vous pouvez créer une fiducie au profit du conjoint. À votre

décès, la fiducie assurera à votre partenaire un revenu sa vie durant. À sa mort, vos petits-enfants hériteront des actifs du fonds.

Quand l'un des enfants ou des petits-enfants est handicapé

Si l'un de vos enfants ou de vos petits-enfants a des besoins spéciaux, vous tenez à ce qu'il reçoive toute sa vie le soutien et les soins qui lui sont nécessaires. En créant et en finançant une fiducie, vous vous assurez que l'on veillera sur lui après le départ de ses parents. Comme c'est le cas en matière de toute fiducie, vous désignerez un curateur (fidéicommissaire ou fiduciaire) qui gèrera et distribuera les actifs de celle-ci selon vos volontés.

Quand vous préférez ne pas léguer un versement unique

On peut, pour diverses raisons, vouloir établir de quelle manière un bénéficiaire recevra son héritage. Par exemple, vous craignez qu'il dépense l'argent rapidement et inconsidérément ou, s'il s'agit d'un



travailleur autonome, qu'une somme importante interfère avec son éthique professionnelle. En pareil cas, vous pouvez ordonner au curateur de verser des montants plus petits répartis sur plusieurs années.

Il est intéressant de noter qu'une fiducie est une composante de la planification successorale directement reliée à votre plan d'investissement. Vous la financez avec vos investissements, enregistrés ou non, et elle vous permet de prévoir comment vos héritiers recevront ces placements.

Où passerez-vous votre retraite?

Lorsque vous établissez vos objectifs d'épargne et choisissez la date de votre retraite, le coût du style de vie que vous souhaitez mener à la retraite est un facteur primordial. Vos besoins financiers pourraient dépendre de l'endroit où vous la passerez.

Prendre en considération la question du lieu est non seulement utile, mais c'est aussi une excellente motivation.

Explorez vos options

Vous rêvez de devenir un oiseau migrateur et de passer l'hiver à Puerto Vallarta? Que votre choix se porte sur le Mexique, le Sud des États-Unis ou ailleurs, vous vous joindrez aux centaines de milliers de Canadiens qui intègrent leur lieu de retraite à leur planification successorale.

Mais vous souhaitez peut-être rester au Canada et acheter une résidence secondaire. Une fois à la retraite, vous pourrez jouir de votre chalet aussi longtemps que vous le désirerez.

Quand vous songez à la retraite, vous vous imaginez peut-être vivre près de vos enfants et de vos petits-enfants. S'il vous faut pour cela déménager, le



ce serait peut-être l'occasion de s'installer dans un chez-soi plus petit.

L'Italie. La Thaïlande. Cuba. Vous avez envie de parcourir le monde, de partir vers de nouveaux horizons, à l'occasion ou le plus souvent possible? Voire, de vous retirer dans un autre pays?

Ou bien, vous aimez vivre chez vous. Dans ce cas, votre train de vie ne vous coûtera sans doute pas beaucoup plus cher qu'aujourd'hui.

Facteurs à prendre en considération

Lorsqu'elles choisissent où elles vivront à leur retraite, plusieurs personnes le

font en fonction de la proximité de leurs amis ou de leur famille. Ceux qui souhaitent faire du bénévolat ou travailler à temps partiel auront avantage à s'assurer qu'ils pourront le faire là où ils s'installeront. Votre état de santé est aussi un facteur déterminant. Devez-vous être suivi par des médecins spécialistes, et ces soins sont-ils accessibles à l'endroit où vous songez à vivre votre retraite?

Parlez-nous de vos projets, y compris du lieu où vous souhaitez élire domicile à votre retraite. Ces projets, comme tout autre changement d'ailleurs, pourraient modifier votre planification patrimoniale.

Un crédit d'impôt que trop de retraités ignorent

Voilà que vos parents, votre partenaire, voire vous-même, jusque-là en bonne santé, développez avec l'âge un grave problème physique ou cognitif.

En fonction de la sévérité de cet état, vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt pour personnes handicapées. Grâce à ce crédit, la personne en question paie moins d'impôt tant et aussi longtemps qu'elle y demeure admissible. Ainsi, elle dispose de plus d'argent pour vivre, de telle sorte que son fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) durera plus longtemps.

Il y a deux critères d'admissibilité. Le premier stipule que la personne doit souffrir « d'une déficience grave et prolongée » dans l'une des catégories suivantes – marche, parole, audition, vision, alimentation, élimination, fonctions mentales ou a besoin d'aide pour s'habiller ou de soins thérapeutiques essentiels.



Selon le second, elle doit présenter des « limitations considérables » dans au moins deux de ces catégories. Par exemple, elle sera admissible si elle a un problème auditif important et a besoin qu'on l'aide à s'habiller à cause de son arthrite.

Pour déposer une demande auprès de l'Agence du Revenu du Canada (ARC), il faut soumettre le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées, dont l'une partie doit être complétée par un professionnel de la santé avant que le formulaire soit envoyé.

Quand votre enfant reçoit sa première carte de crédit



Votre enfant peut avoir sa propre carte de crédit à l'âge de 18 ou 19 ans selon la province. Il est important qu'il comprenne que si la carte de débit lui permet de dépenser l'argent qu'il possède, la carte de crédit, elle, constitue un emprunt.

Voici les choses à faire et à éviter pour bien gérer cette nouvelle carte.

À faire. Noter les achats qu'il paie avec sa carte de crédit et ne

pas dépenser plus qu'il ne peut rembourser chaque mois. S'acquitter chaque mois et à la date d'échéance de la facture totale, sinon on lui imposera des intérêts. Ces intérêts se chiffrent habituellement à plus ou moins 20 % (pourcentage annuel).

À ne pas faire. Voir dans la carte de crédit de l'argent tombé du ciel ou penser que la limite de crédit est un objectif à atteindre. Tomber dans le piège de verser uniquement le montant minimal – car cela fait croître la dette qui devient alors difficile à rembourser. Utiliser la carte de crédit pour obtenir des avances d'argent – parce que les intérêts commencent à courir à la date même du retrait.

Expliquez-lui que le fait de prendre de bonnes habitudes lui sera bénéfique plus tard. Accumuler des dettes sur sa carte de crédit risque d'avoir des conséquences négatives sur sa vie financière.

Préserver votre REEE

Moins il vous reste d'années à cotiser à votre régime enregistré d'épargne-études (REEE), plus vos investissements deviendront conservateurs.

C'est particulièrement le cas quand votre enfant entreprend des études postsecondaires – souvent même avant. Habituellement, vous songerez à réduire vos investissements risqués au profit de titres à revenu fixe afin de préserver votre REEE d'une baisse marquée du marché. Si cela se produisait, vous pourriez ne pas avoir le temps qu'il récupère avant de devoir retirer vos fonds. Quand la remise du diplôme d'études secondaires se rapproche, plusieurs détenteurs de REEE préfèrent investir uniquement dans des actifs liquides, équivalents à de l'argent comptant.



Quel impact cela a-t-il sur votre REEE ? Plus tôt vous commencez à y cotiser, mieux c'est. Vous voulez donner à vos placements dans des actifs de croissance le maximum de temps de fructifier. Par ailleurs, assurez-vous de vous inscrire à la subvention canadienne pour l'épargne-études. Ce programme ajoute 500 \$ aux premiers 2500 \$ que vous cotisez chaque année – et jusqu'à 7200 \$ de subvention pour chaque enfant. Cela représente un retour de 20 % sur votre investissement.



**FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE**
GESTION DE PATRIMOINE

Financière Banque Nationale – Gestion de patrimoine (FBNGP) est une division de la Financière Banque Nationale inc. (FBN) et une marque de commerce appartenant à la Banque Nationale du Canada (BNC) utilisée sous licence par la FBN. FBN est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investisseurs (OCRI) et du Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) et est une filiale en propriété exclusive de la BNC, qui est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (NA : TSX). Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables; toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les opinions exprimées ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes. Les opinions exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de la FBN. Veuillez consulter votre conseiller en gestion de patrimoine afin de vérifier si ce titre ou secteur vous convient et pour avoir des informations complètes, incluant les principaux facteurs de risque.